Ministère de l’Education Nationale République du Mali

 -=-=-=-=-=-=-=-=-=- Un Peuple – Un But – Une Foi

Direction des Finances et du Matériel -=-=-=-=-=-=-=-

 -=-=-=-=-=-=-=-=-=-

**AVIS A MANIFESTATIONS D’INTERET**

**Service de Consultant pour les études d'adaptation du plan aux sites, le contrôle et la surveillance des travaux de construction des lycées de Sécoro (Commune de Sébougou, AE de Ségou, Région de Ségou) et de Koury (Commune de Koury, AE de Koutiala, Région de Koutiala)**

**Financement :** Budget National

**Référence :** ligne 1 du PPM de la DNESG (prestations intellectuelles)

Le Ministère de l’Education Nationale dispose defonds sur le budget de l’État 2021 afin de financerle PRODEC 2 et a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif aux études d'adaptation du plan aux sites, le contrôle et la surveillance des travaux de construction des lycées de Sécoro (Commune de Sébougou, AE de Ségou, Région de Ségou) et de Koury (Commune de Koury, AE de Koutiala, Région de Koutiala).

Les services de consultant (Services) comprennent : (i) l’élaboration des études d’Avant-Projet Détaillé (APD) et le Dossier d’Appel d’Offres (DAO), (ii) l’assistance au dépouillement, (iii) le suivi journalier des travaux, (iv) l’élaboration des rapports de réunions de chantiers et d’avancement des travaux et (v) l’organisation des réceptions.

La durée de la prestation est fixée à 210 jours y compris la phase études.

La Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l’Education Nationale invite les cabinets d’architecture, les bureaux d’ingénieur-conseil et firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des services. **La liste restreinte sera constituée de consultants** **spécialisés dans les études architecturales, le contrôle et la surveillance des travaux de construction d’établissements secondaire et ayant au moins sept (07) ans d’expérience dans ce domaine.**

Il est porté à l’attention des consultants que les dispositions des articles 22 et 23 du Décret n°15-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés et des délégations de service public relatives aux règles de participation des candidats et soumissionnaires sont applicables.

Un consultant sera sélectionné sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition telle qu’énoncée dans le code des marchés publics et des délégations de service public.

Les consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d’un groupement solidaire ou d’un accord de sous-traitant. Un acte d’intention de groupement devra être fourni à cet effet.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000 en face de l’ex Flamboyant,** **Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email :** **bengalysally@ymail.****com,** **m\_moulaye2001@yahoo.fr****,** **dindingyebedie@yahoo.fr****, antokona@yahoo.fr.**

Les manifestations d’intérêt écrites doivent être déposées à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000 en face de l’ex Flamboyant,** **Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : bengalysally@ymail.com,** **m\_moulaye2001@yahoo.fr****,** **dindingyebedie@yahoo.fr****, antokona@yahoo.fr** en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **17 juin 2021** sous la mention**« Manifestation d’intérêt pour le recrutement d’un consultant chargé des études d'adaptation du plan aux sites, du contrôle et de la surveillance des travaux de construction des lycées de Sécoro (Commune de Sébougou, AE de Ségou, Région de Ségou) et de Koury (Commune de Koury, AE de Koutiala, Région de Koutiala) ».**

 Bamako, le……………………

 P/Le Ministre, PO,

 Le Secrétaire Général,

 **Kinane Ag GADEDA**

Chevalier de l’Ordre National